

La Fondation de l'UPJV



[Lire le communiqué de presse](#)

[Faire un don \(carte bancaire\)](#)

[Faire un don \(chèque, virement, numéraire\)](#)

[Voir les interviews des enseignants-chercheurs, praticiens universitaires et hospitaliers...](#)

La Fondation de l'UPJV a été installée le 3 juin 2015. Elle a pour vocation d'accompagner le développement de l'université. La Fondation de l'UPJV permet, grâce à son rôle de levier, le rapprochement étroit avec les acteurs des Hauts-de-France autour de valeurs partagées qui permettent d'impulser ensemble de grands projets, marquant ainsi notre engagement dans la société.

Un levier indispensable au développement de l'UPJV

La Fondation de l'UPJV renforce les liens de la communauté universitaire, étudiants et personnels, avec les fondateurs et donateurs.

Si l'UPJV est un établissement ancré dans une tradition universitaire de solidarité et d'égalité, tourné vers l'excellence, l'innovation et le monde de l'entreprise pour répondre aux enjeux de demain, la Fondation en affirme les axes identitaires :

l'accueil et le soutien de nos étudiants
l'innovation et l'ouverture sur le monde
la préservation du patrimoine et de l'environnement

Les objectifs de la Fondation de l'UPJV

La Fondation de l'UPJV a pour but de collecter de nouvelles ressources afin de faire oeuvre d'intérêt général dans le cadre des axes stratégiques de développement de l'UPJV.

Ces financements ont pour but principal :

Le soutien et la promotion d'une recherche d'excellence ;
Le développement de la recherche appliquée au monde de l'entreprise ;
Le développement de l'innovation et de la création d'entreprises ;
L'accroissement de la reconnaissance et de l'attractivité internationales de l'UPJV ;
L'égalité des chances, le développement de la vie étudiante et l'amélioration des conditions de vie et d'étude de l'étudiant ;
L'optimisation de l'insertion professionnelle des étudiants en encourageant et en favorisant la mobilité ;
Le développement de nouvelles actions de nature culturelle, environnementale et patrimoniale.

Les fondateurs



La loi dite LRU du 10 août 2007 et la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 ont donné aux universités la possibilité de créer des fondations disposant de l'autonomie financière et dont les fonds peuvent provenir du mécénat et d'autres partenariats. La fondation de l'UPJV permet de diversifier les ressources de l'université sur des projets ciblés en accord avec ses valeurs et de renforcer encore ses relations avec le tissu socio-économique dans lequel elle s'inscrit.

Les donateurs



APPELS À PROJETS

Chaque année, la Fondation de l'UPJV organise des appels à projets. Objectifs : accompagner et développer des actions aux bénéfices des étudiants, accroître le rayonnement de l'université, faire vivre toutes les ambitions des étudiants et de l'institution.

[COMMENT POSTULER](#)

Les projets portés par la Fondation de l'UPJV visent à améliorer les conditions d'études des étudiants et de travail des personnels, ainsi que le développement scientifique de l'établissement pour accroître son rayonnement national et international.

[Membres du conseil de gestion](#)
[Membres du bureau](#)

Déléguée générale
"Fondation de l'UPJV"
Hélène Mariette

Université de Picardie
Jules Verne
1, Chemin du Thil - CS 52501
80025 Amiens Cedex 1

fondationupjv@u-picardie.fr
Tél.: 03 22 82 73 01

